



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de construire

Question orale n° 1696

Texte de la question

M. René Mangin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les problèmes rencontrés par la commune de Varangéville (Meurthe-et-Moselle) en matière de constructibilité de terrains dans une zone d'exploitation du sel. Depuis août 2002, la direction de l'équipement et la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement émettent systématiquement des avis défavorables concernant les demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire déposés par les administrés. La DRIRE estime que l'absence d'une étude sur la stabilité du sol à long terme serait de nature à porter atteinte à la sécurité publique. Cette étude ne pourrait intervenir qu'à moyen terme. Une telle attitude n'est pas acceptable car, dans ces conditions, tous les projets de la ville sont bloqués et les propriétaires voient la valeur de leurs biens diminuer. Les personnes ayant acquis des terrains dans le but d'y bâtir leur maison ne peuvent réaliser leur projet. L'extraction du sel se pratique à cet endroit suivant des règles strictement appliquées. Nous ne sommes pas dans le bassin ferrifère où la problématique est de tout autre nature. Il souhaite donc connaître comment son ministère peut répondre aux légitimes attentes des citoyens et des élus de Varangéville.

Texte de la réponse

CONSTRUCTIBILITÉ DES TERRAINS SITUÉS SUR LES MINES DE SEL DE VARANGÉVILLE EN MEURTHE-ET-MOSELLE

M. le président. M. René Mangin a présenté une question, n° 1696, ainsi rédigée :

« M. René Mangin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les problèmes rencontrés par la commune de Varangéville (Meurthe-et-Moselle) en matière de constructibilité de terrains dans une zone d'exploitation du sel. Depuis août 2002, la direction de l'équipement et la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement émettent systématiquement des avis défavorables concernant les demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire déposés par les administrés. La DRIRE estime que l'absence d'une étude sur la stabilité du sol à long terme serait de nature à porter atteinte à la sécurité publique. Cette étude ne pourrait intervenir qu'à moyen terme. Une telle attitude n'est pas acceptable car, dans ces conditions, tous les projets de la ville sont bloqués et les propriétaires voient la valeur de leurs biens diminuer. Les personnes ayant acquis des terrains dans le but d'y bâtir leur maison ne peuvent réaliser leur projet. L'extraction du sel se pratique à cet endroit suivant des règles strictement appliquées. Nous ne sommes pas dans le bassin ferrifère où la problématique est de tout autre nature. Il souhaite donc connaître comment son ministère peut répondre aux légitimes attentes des citoyens et des élus de Varangéville. »

La parole est à M. René Mangin, pour exposer sa question.

M. René Mangin. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du

logement sur les problèmes rencontrés par la commune de Varangéville, en Meurthe-et-Moselle, s'agissant de la constructibilité de terrains situés dans une zone d'exploitation du sel.

Depuis août 2001, la direction de l'équipement et la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - la DRIRE - émettent systématiquement des avis défavorables concernant les demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire déposées par la ville ou les administrés. La DRIRE estime que l'absence d'une étude sur la stabilité du sol à long terme serait de nature à porter atteinte à la sécurité publique. Cette étude ne pourrait intervenir que sur un moyen terme.

Or une telle attitude est difficilement acceptable car, dans ces conditions, tous les projets de la ville sont bloqués, les propriétaires voient la valeur de leurs biens diminuer. Les personnes ayant acquis des terrains dans le but d'y bâtir leur maison ne peuvent réaliser leur projet.

L'extraction du sel se pratique à cet endroit suivant des règles strictement appliquées. Nous ne sommes pas dans un bassin ferrifère, où la problématique est de tout autre nature. Comment le ministère de l'équipement compte-t-il répondre aux légitimes attentes des citoyens et des élus de Varangéville ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur le député, je vais vous répondre à la place de M. Gayssot, qui n'a pas pu être présent. Varangéville, en Meurthe-et-Moselle, est en effet concernée par l'exploitation des mines de sel. Et le territoire de la commune, qui est dotée d'un plan d'occupation des sols, est grevé d'une servitude d'utilité publique relative à l'exploitation de la concession minière.

Compétent en matière de décisions d'autorisation d'occupation des sols - certificats d'urbanisme et permis de construire -, le maire se voit opposer, depuis quelques mois, des avis défavorables de la part des services de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, qui ne peuvent ignorer les risques en matière de stabilité des sols sur un territoire affecté par des galeries d'exploitation.

Les services locaux de l'Etat, conscients des conséquences qu'une telle situation peut engendrer, se sont toutefois mobilisés. En premier lieu, il a été demandé à l'exploitant, la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est, de mener dans les meilleurs délais une étude visant à améliorer la connaissance de l'aléa et des risques. Parallèlement, la DRIRE conduit une étude hydrogéologique globale.

Par ailleurs, dans l'attente de ces études et au regard des paramètres dont disposent actuellement les services de l'Etat - schéma de circulation de l'eau, géologie du secteur concerné par l'exploitation minière -, la DRIRE et la DDE de Meurthe-et-Moselle étudient des mesures d'assouplissement en matière de constructibilité, qui préservent toutefois la sécurité des personnes et des biens.

Ces mesures, monsieur le député, doivent être proposées au préfet d'ici à la fin du mois de février.

Données clés

Auteur : [M. René Mangin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1696

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 492

Réponse publiée le : 6 février 2002, page 1101

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 2002